

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL  
Syndicat Intercommunal Scolaire  
Coin-Sur-Seille/Pornoy-La-Chétive  
du mardi 9 septembre à 18 heures**

L'an deux mil vingt-cinq et neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Syndical du S.I.S., régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Pournoy-La-Chétive, sous la présidence de Madame MICHEL Martine

**Présents :**

Titulaires : Martine MICHEL, Lydia ANDREUCCI, Pierre BRAUN, Franck DALMARD, Olivier FRANCOIS.

**Suppléants :**

**Absents excusés :**

Jérôme WERBENEC qui a donné pouvoir à Franck DALMARD  
WOLFF Caroline qui a donné pouvoir à Lydia ANDREUCCI

**Absents :**

Térence KLEIN, GUILLI Salima, René DIYELANI

Madame Lauriane GROSSE a été nommée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du conseil syndical du 27/05/2025
2. Photocopieurs école maternelle et élémentaire
3. Horaires de ménage écoles
4. Création de poste
5. Point des comptes
6. Tableau des effectifs
7. Divers

**Délibération N°01/03/2025 Approbation du Conseil Syndical du 27 mai 2025**

La Présidente informe les membres du Conseil Syndical Interscolaire de l'obligation d'approuver le procès-verbal du conseil syndical intercommunal du 27 mai 2025.

**VOTE :**

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Tous les membres présents ont signé le registre des délibérations.

**Pour extrait conforme**

**Délibération N°02/03/2025 Photocopieur école maternelle et élémentaire**

La Présidente informe les membres du Conseil Syndical Interscolaire que le contrat photocopieur avec TOSHIBA arrive à terme.

Madame La Présidente présente les offres suivantes :

↳ **TOSHIBA renouvellement 1 an :**

- Renouveler pour 1 an l'offre actuelle > 254,75 € / mois

↳ **TOSHIBA renouvellement 5 ans :**

- Offre en gardant 1 imprimante et 1 imprimante neuve > 171,95 €/mois  
+ 2500 copies en Noir et Blanc + 0,0035 € par copies supplémentaires  
+ 650 copies couleur + 0,035 € par copies supplémentaires
- Offre en changeant les 2 imprimantes > 265,97 €/mois  
+ 2500 copies en Noir et Blanc + 0,0035 € par copies supplémentaires  
+ 650 copies couleur + 0,035 € par copies supplémentaires

↳ **TOSHIBA renouvellement 3 ans :**

- Offre en gardant 1 imprimante et 1 imprimante neuve > 280,35 €/mois  
+ 2500 copies en Noir et Blanc + 0,0035 € par copies supplémentaires  
+ 650 copies couleur + 0,035 € par copies supplémentaires
- Offre en changeant les 2 imprimantes > 433,64 €/mois  
+ 2500 copies en Noir et Blanc + 0,0035 € par copies supplémentaires  
+ 650 copies couleur + 0,035 € par copies supplémentaires
- Offre en gardant 1 imprimante pour les 2 écoles > 145,96 €/mois  
+ 2500 copies en Noir et Blanc + 0,0035 € par copies supplémentaires  
+ 650 copies couleur + 0,035 € par copies supplémentaires

↳ **SCAN BUREAUTIQUE :**

- Offre de 2 matériels neufs > 498 € HT/ trimestre  
+ prix de la copie en noir et blanc 0,0059 HT  
+ contrat résolutique 90 € HT/ trimestre  
+ Forfait livraison, installation, paramétrage...

Madame La Présidente présente aux membres du Conseil Syndical Intercommunal du nombre de copies réalisés au sein des écoles pour l'année 2024/2025 :

Ecole maternelle > 4 334 noirs et blanc  
Ecole maternelle > 3 331 couleurs

Ecole élémentaire > 28 247 noirs et blanc  
Ecole élémentaire > 108 couleurs

Après délibération le Conseil Syndical, à l'unanimité,  
**DECIDE** d'accepter l'offre suivante :

**TOSHIBA renouvellement 5 ans :**

Offre en gardant 1 imprimante et 1 imprimante neuve > 171,95 €/mois  
+ 2500 copies en Noir et Blanc + 0,0035 € par copies supplémentaires  
+ 650 copies couleur + 0,035 € par copies supplémentaires

**VOTE :**

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Tous les membres présents ont signé le registre des délibérations.

**Pour extrait conforme**

### **Délibération N°03/03/2025 Horaires de ménage écoles**

La Présidente présente aux membres du Conseil Syndical Interscolaire les nouveaux horaires proposés à Madame FAUGERAS Valérie.

Lundi : 16h00 à 19h15

Mardi : 16h00 à 19h15

Mercredi : 8h00 à 12h00

Jeudi : 16h00 à 19h15

Vendredi : 16h00 à 19h15

Madame FAUGERAS Valérie a informé le SIS de sa démission à compter du 29/08/2025.

Madame GANDECKA Cindy a effectué un remplacement d'une semaine pendant l'absence de Madame FAUGERAS Valérie.

Madame La Présidente présente les nouveaux horaires à compter de la fin du préavis :

Lundi : 16h30 à 19h00

Mardi : 16h30 à 19h00

Jeudi : 16h30 à 19h00

Vendredi : 16h30 à 19h00

Après délibération le Conseil Syndical, à l'unanimité,

**VALIDE** Les horaires de Mme GANDECKA Cindy à compter du remplacement de Mme FAUGERAS Valérie.

#### **VOTE :**

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Tous les membres présents ont signé le registre des délibérations.

**Pour extrait conforme**

### **Délibération N°04/03/2025 Création de poste**

#### **La Présidente informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

#### **La Présidente propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'agent d'entretien à temps non complet pour la durée hebdomadaire de service, soit 10 /35<sup>ème</sup> pour l'entretien des locaux scolaires à compter du 1/10/2025.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'agent technique, sur la base du 1<sup>er</sup> échelon.

#### **Le conseil syndical, après en avoir délibéré,**

**VU** le code général de la fonction publique ;

**VU** le tableau des emplois ;

#### **DECIDE :**

- d'adopter la proposition de la Présidente,

- de modifier ainsi le tableau des emplois,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### **VOTE :**

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Tous les membres présents ont signé le registre des délibérations.

**Pour extrait conforme**

**Délibération N°05/03/2025 Point des comptes**

Madame la Présidente expose aux membres du Conseil Syndical Intercommunal les comptes.

SOLDE COMPTE HELIOS à la date du 08/09/2025 = **14 553,83 €**

Montant à déduire du solde : **6 247,91 €**

Solde théorique après déduction : **8 305,92 €**

**ANNEE 2025**

	<b>ACOMPTES VERSES PAR LES COMMUNES ANNEE 2025</b>
COIN SUR SEILLE	Fonctionnement : 14 000 € Investissement : 4 000 €
POURNOY-LA-CHETIVE	Fonctionnement : 26 000 € Investissement : 4 000 €
COIN SUR SEILLE	Fonctionnement : 14 000 €
POURNOY LA CHETIVE	Fonctionnement : 16 000 €

**FACTURES PAYEES DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JUIN 2025**

<b>JUIN 2025</b>	
<b>Le 12/06/2025 – Factures : (payé sur Hélios)</b>	<b>17 072,08 €</b>
BNP PARIBAS - Location photocopieur	917,09 €
ORANGE - Ecole maternelle	49,27 €
ENGIE – école élémentaire	13 349,71 €
HAGANIS – école élémentaire contre visite mise en conformité	60,00 €
Entreprise PERROTTE – école élémentaire	1 385,02 €
PUM – école élémentaire Plaque	933,94 €
VERTNET – essuis mains, savon	377,05 €
<b>Le 12/06/2025 – Paies (payé sur Hélios)</b>	<b>2 124,40 €</b>
FAUGERAS Valérie	699,69 €
RISCH Marion	1428,40 €
<b>Le 12/06/2025 – Cotisations (payé sur Hélios)</b>	<b>2 027,21 €</b>
URSSAF	1 427,00
IRCANTEC	565,00
CDG 57	35,21
<b>Le 17/06/2025 – Factures : (payé sur Hélios)</b>	<b>2 950,44 €</b>
AUX QUATRE SAISONS - Ecole maternelle	46,76 €
AUX QUATRE SAISONS - Ecole élémentaire	104,50 €
COMMUNE POURNOY LA CHETIVE – Indemnité école maternelle	2 741,58 €
GIGAWATT – école mat. Tubes led	57,60 €
<b>JUILLET 2025</b>	
<b>Le 15/07/2025 – Paies (payé sur Hélios)</b>	<b>1 057,06 €</b>
FAUGERAS Valérie	699,69 €

RISCH Marion	357,37 €
<b>Le 15/07/2025 – Cotisations (payé sur Hélios)</b> URSSAF	<b>718,00 €</b>
<b>Le 15/07/2025 – Factures : (payé sur Hélios)</b>	<b>230,36 €</b>
AUX 4 SAISONS – école maternelle (juin)	11,51 €
AUX 4 SAISONS – école maternelle (juillet)	13,56 €
AUX 4 SAISONS – école élémentaire (juin)	23,51 €
AUX 4 SAISONS – école élémentaire (juillet)	31,80 €
CASTORAMA – école maternelle patère	17,97 €
ORANGE – école maternelle	49,26 €
TRENOIS DECAMP – école élémentaire cylindre	82,75 €
<b>AOÛT 2025</b>	
<b>Le 05/08/2025 – Factures : (payé sur Hélios)</b>	<b>5 065,03 €</b>
ENGIE – école maternelle	4 087,47 €
ORANGE – école maternelle	50,74 €
ORANGE – école élémentaire	202,00 €
TRENOIS DECAMP – école élémentaire	22,37 €
UEM – école maternelle et élémentaire	520,15 €
CASTORAMA – facture de 2023 non payée	182,30 €
<b>Le 05/08/2025 – Paies (payé sur Hélios)</b>	<b>842,73 €</b>
FAUGERAS Valérie	699,69 €
RISCH Marion	143,04 €
<b>Le 05/08/2025 – Cotisations (payé sur Hélios)</b> URSSAF	<b>572,00 €</b>
<b>SEPTEMBRE 2025</b>	
<b>Le 08/09/2025 – Factures :</b>	<b>2 153,53 €</b>
BNP Paribas – Location photocopieur	962,94 €
Commune de Verny – Rased école élémentaire	49,00 €
HISLER – école maternelle	613,43 €
ORANGE – école élémentaire	93,53 €
ORANGE – école maternelle	49,00 €
SOCIETE MOSELLANE DES EAUX – école élémentaire	168,02 € 218,61 €
SOCIETE MOSELLANE DES EAUX – école maternelle	
<b>Le 08/09/2025 – Paies :</b>	<b>2 197,91 €</b>
FAUGERAS Valérie	699,69 €
RISCH Marion	1 430,37 €
GANDECKA Cindy	67,85 €
<b>Le 08/09/2025 – Cotisations</b>	<b>1 896,47 €</b>
URSSAF	1 492,00 €
CDG 57	41,47 €
IRCANTEC	363,00 €

Après délibération, le conseil syndical intercommunal scolaire,  
**APPROUVE** les comptes ci-dessus.

**VOTE :**

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**Pour extrait conforme**

**Délibération N°07/03/2025 Divers**

Informations de la Présidente :

- Courant Octobre / Novembre appel de fond aux 2 communes.
- Point du nombre d'enfants sur les 3 prochaines années.
- Le secrétariat du SIS est assuré par la secrétaire et la Maire de Pournoy-La-Chétive.
- Convention avec l'école et le périscolaire
- Un nouveau marquage au sol des 2 écoles maternelle et élémentaire est prévu avec Olivier et le CFA ces prochaines semaines.

**Pour extrait conforme**

**Coin sur Seille, le 9 septembre 2025**

**Madame MICHEL Martine**

**Présidente du SIS**



A blue circular stamp is positioned over the signature. The stamp contains the text 'SCOLAIRE SYNDICAL INTERCOMMUNAL' around the perimeter, the number '57420' in the center, and 'COIN SUR SEILLE' at the bottom. The signature is written in black ink and is partially obscured by the stamp.